



MAIRIE DE NANTERRE  
NOM DE LA DIRECTION

**Objet : Tarifs des activités culturelles**

DEC 2023-95

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 05 JUIN 2023

Et après Publication le : 09 JUIN 2023

## DECISION DU MAIRE

### LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Vu la décision du Maire DEC2022-66 en date du 23 juin 2022 fixant les tarifs des activités culturelles,

Considérant la volonté de la ville de Nanterre de percevoir les recettes liées à son activité,

### DECIDE

**Article 1** : Approuve les tarifs suivants :

BILLETTERIE DES SPECTACLES	TARIF A	TARIF B
Plein tarif	28 €	13 €
Tarif réduit* 15-30 ans, familles nombreuses, + 60 ans, demandeur-euse-s d'emploi, intermittent-e-s du spectacle et bénéficiaires de l'AAH, détenteurs de la Carte Nanterrien	14 €	10 €
Détenteurs de la Carte M	12 €	9 €
Moins de 15 ans, élèves du conservatoire de Nanterre et les accompagnateurs des sorties pédagogiques du conservatoire	6€	6€
Coup de pouce*, , les élèves et accompagnateurs dans le cadre des sorties scolaires, les structures du champ social	5 €	5 €
Détaxes**	12 €	9 €

\*Sur présentation d'un justificatif

\*\*Professionnels de la culture, Presse, Artistes, Agents DDC, Elus, DG, DGA

Obtention de la Carte M :

- Conditionnée à un paiement unique de 3 places de spectacles de la saison.
- Permet de bénéficier de tarifs préférentiels dans les théâtres partenaires

Gratuité :

- Élèves du conservatoire dans le cadre des sorties pédagogiques, artistes, personnalités, nouveaux nanterriens, services de la mairie.

Tarif unique à 7 € pour les spectacles concernant des projets participatifs, avec des amateurs.

Tarif « carte cadeaux » :

- Deux spectacles à 28 €
- Quatre spectacles à 48 €

Tarif « Restez-groupés » :

- 12 € en tarif A ou 9 € en tarif B le billet si 8 personnes sur un même spectacle.

Tarif « Chemin des arts » :

Prix du dispositif 8 € répartis comme suit

- 2.50 € pour les collégiens
- 5.50 € pour le département

Partenariat « Festival Marto »

- Entrée gratuite

Tarif promotionnel appliqué sur les opérations de communication spécifique sur certains spectacles

- Application d'un tarif inférieur, opération une place achetée/1 place offerte

Tarif Cinéma Jeune Public :

- Prix unique 4.50 €

Tarif activités culturelles sur le temps scolaire :

- 3 € : prix de la sortie par élève au spectacle ou au cinéma
- 1 € : prix de la sortie par élève au cinéma, si la classe est inscrite à un parcours cinéma
- 3 € : prix de la participation par élève à un parcours culturel

Tarif stages :

- 8 € pour 4 jours et par personne

Tarif unique à 3 € pour les ateliers de pratique artistique

En cas de report d'un spectacle :

Si un spectacle est reporté d'une saison à une autre, les spectateurs qui ont acheté des billets sur la saison passée, ne se voit pas ajouter une augmentation suite à l'éventuelle hausse des tarifs.

**Article 2** : L'application prendra effet à partir de la saison 2023/2024

Nanterre, le 05 JUIN 2023

  


Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY